

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL432

présenté par

M. Pradal, M. Lemaire, Mme Moutchou, Mme Poussier-Winsback, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, Mme Carel, M. Christophe, M. Favennec-Bécot, M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Larsonneur, Mme Le Hénanff, Mme Magnier, M. Marcangeli, M. Mesnier, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Thiébaud, M. Valletoux, M. Villiers, Mme Violland et les membres du groupe Horizons et apparentés

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'avant-dernière phrase de l'alinéa 224, insérer la phrase suivante :

« Elle intégrera une estimation des dépenses de fonctionnement et des économies induites par ces investissements. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Assurer l'efficacité de la dépense publique, notamment en matière immobilière, implique un suivi précis et complet.

C'est la raison pour laquelle cet amendement propose d'intégrer, au sein de la présentation du tendancier de dépenses d'investissement sur les projets immobiliers structurants du Ministère, une estimation des dépenses de fonctionnement et des économies induites par ces investissements. Les évaluations omettent régulièrement de détailler les économies d'argent public que ces projets d'investissement permettent souvent de réaliser. Il semble ainsi déterminant de s'assurer que de tels indicateurs de suivi soient prévus.